

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2354

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Parc Blandan - 3ème tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2354**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Parc Blandan - 3ème tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

L'opération du parc Blandan fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Située en cœur de ville, la caserne Sergent Blandan représente une superficie de 17 ha au sein de laquelle la Métropole de Lyon, propriétaire du site depuis 2008, a engagé la réalisation d'un nouvel aménagement, le parc Blandan.

L'objectif est de créer un lieu original qui s'inscrit en complémentarité des autres grands parcs de l'agglomération, valorisant la dimension patrimoniale et historique du site et comportant une dimension environnementale et durable exemplaire.

L'aménagement du parc Blandan se poursuit avec l'ouverture d'ici la fin du mandat, des surfaces non aménagées sur la partie du fort (2 ha), composée de trois bastions situés en partie haute du parc.

Cette nouvelle phase d'aménagement du parc s'inscrit dans la continuité des aménagements réalisés lors des phases précédentes et, plus particulièrement, sur la 2nde phase qui impactait le fort livré en 2019.

II - Description des travaux

Les espaces à finaliser sont composés des trois bastions du fort et de la caserne conservée sur la pointe sud. Le projet souhaite répondre aux usages actuels du parc et les éventuels besoins nouveaux des usagers. Des principes durables ont été intégrés à la démarche de projet, afin de valoriser la végétation en place dans l'objectif de préserver et renforcer la biodiversité et une gestion intégrée des eaux pluviales.

Les travaux à réaliser, lors de cette dernière phase d'aménagement, sont les suivants :

- sur le bastion de la clairière, situé au-dessus de la vague des remparts, réalisation d'un espace calme dans la continuité du carré central et la reconnexion de la partie haute, avec la place d'arme autour d'une nouvelle aire de jeu. Le talus sera sécurisé et un nouvel escalier sera créé,

- sur le bastion nature, au nord-est, création d'un îlot de refuge de la biodiversité. Une clôture active comportant des éléments pédagogiques donnera à voir sur cet espace,

- sur le bastion sud, valorisation des vestiges historiques, création d'un jardin ornemental dans la caserne. Une nouvelle aire de jeu sera créée et des toilettes publiques seront installées.

L'ensemble des surfaces sera fortement planté pour favoriser des espaces ombragés et pourvus de nombreuses assises. Des fontaines à eau seront réparties sur l'ensemble du fort.

Les travaux se dérouleront de novembre 2024 à février 2026 pour un montant total estimé à 3 400 000 € TTC.

III - Demande d'autorisation de programme complémentaire

L'autorisation de programme sollicitée concerne les études et travaux d'aménagement et de sécurisation de la partie fort restant à aménager.

Le montant total de l'opération est estimé à 3 450 000 € TTC et couvre les dépenses études et travaux du parc.

Une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 2 950 000 € TTC a été votée par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1305 du 11 avril 2022, en complément des 50 000 € inscrits au préalable, à partir de l'autorisation de programme globale d'études.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 450 000 € en dépenses, afin de réaliser les travaux de l'opération d'aménagement du Parc Blandan - tranche 3 à Lyon 7ème ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide, dans le cadre de la réalisation de la 3^{ème} tranche des travaux d'aménagement du parc Blandan à Lyon 7ème, l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 450 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 350 000 € en 2025,
- 100 000 € en 2026,

sur l'opération n° 0P06O9679.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 450 000 € TTC en dépenses.

2° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2025 et 2026 - chapitres 20 et 23, pour un montant de 450 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-322669-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
